

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3182

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi de Lyon-sud pour la participation financière à l'animation économique des conférences des maires Lômes et Côteaux du Rhône et Portes du Sud - Avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique était une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action avait pour objectifs :

- de mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Groupement des industriels lyonnais (GIL)-mouvement des entreprises de France (Medef), Confédération des grandes, petites et moyennes entreprises (CGPME) et la fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif collectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

- Cadre du partenariat avec l'association Comité de bassin Lyon sud

Dans ce cadre et en vertu de la délibération du 24 novembre 2003, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre le Comité de bassin d'emploi de Lyon-sud sur les territoires des conférences des maires Porte du Sud et Lômes et Côteaux du Rhône.

Ce partenariat a pris la forme d'une convention annuelle renouvelable deux fois à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par le Comité de bassin d'emploi de Lyon-sud et approuvé par la Communauté urbaine.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'avenant n° 2 à cette convention.

- Bilan de l'année 2005

Le programme d'actions mis en œuvre en 2005 par le CBE de Lyon-sud a permis de développer les actions suivantes :

. *Actions communes aux deux conférences des maires*

- relation entreprises et réponses aux besoins des chefs d'entreprises des deux conférences des maires : rencontres de 119 entreprises (77 pour Lômes et Côteaux du Rhône ; et 42 pour les Portes du Sud) et 190 projets traités (implantations et problématiques urbaines essentiellement),
- gestion d'une base de données foncier et immobilier sur le territoire,
- suivi des comités techniques partenariaux (avec la CCIL, la Chambre de métiers, les Communes et les associations d'entreprises),
- connaissance du tissu économique et des filières représentées sur chaque conférence. Cette connaissance a permis de prendre en compte ces données dans les politiques d'agglomération et notamment dans le cadre des pôles de compétitivité Lyon Urban Trucks et Bus et Chimie-environnement,
- contribution au portail économique de l'agglomération (création des pages offre de service sur les deux conférences des maires),
- rencontre des entreprises des conférences des maires pour le projet Ecrins.

. *Actions spécifiques territoire Lômes et Côteaux du Rhône*

- mise en place d'une action coordonnée sur les besoins des entreprises en matière de recrutement : mise en place d'une action avec les structures de l'emploi et de l'insertion afin de répondre aux demandes non satisfaites des entreprises (Resol : réseau emploi sud-ouest lyonnais),
- qualification des besoins des entreprises de la zone d'activités de la Mouche dans le projet de requalification,
- préparation des ateliers et mobilisation des entreprises pour le 9° carrefour des entreprises du sud-ouest lyonnais,

. *Actions spécifiques territoire Les Portes du Sud*

- soutien à la définition de zones d'activités en fonction des besoins des entreprises : ERM et îlot Bourdarias à Vénissieux,
- suivi du projet d'aire de stationnement des poids lourds sur Lyon sud-est,
- qualification des besoins des entreprises dans le cadre de la requalification des zones d'activités du territoire : rue Louise Michel à Feyzin, Sampaix à Saint Fons.

En conclusion, cette deuxième année d'animation économique a permis d'assurer une relation de proximité au niveau des entreprises et une réponse efficace aux besoins exprimés.

- Programme d'actions 2006

. *Relations et offres de services aux entreprises*

- poursuivre la mise en place et l'alimentation de la base de données foncier/immobilier permettant de répondre aux entreprises en matière d'implantation ou de relocalisation ;
- développer les contacts entreprises : accroître le contact entreprise et cibler les entreprises prioritaires (grandes entreprises, pôles de compétitivité, filières) ;
- développer, structurer et communiquer sur l'offre de services aux entreprises de ce territoire ;

- mettre en place un dispositif de veille sur les deux conférences des maires :

- . au niveau des plus grosses entreprises du territoire : suivi de trente entreprises par conférence des maires,
- . réalisation d'une note de conjoncture biannuelle donnant les grandes mouvances et tendances ;

- mise en œuvre du dispositif Ecrins (gestion des ressources humaines dans les entreprises) et promotion du dispositif par les développeurs économiques ;

- diffusion et contribution des outils communautaires à destination des entreprises (espace numérique entreprise, portail économique).

. Espace d'accueil des entreprises

- contribuer à la mise en place du schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'agglomération (production d'un diagnostic territorial des besoins présents et futurs en terme de foncier économique et analyse des perspectives en collaboration avec la Communauté urbaine),

- assurer la relation avec les entreprises concernées par la requalification des zones d'activités de la Mouche, Lyon sud-est et Sampaix.

. Projets stratégiques ou structurants

- création et suivi du réseau des acteurs économiques sur chaque conférence des maires : comités techniques, points économiques avec les mairies,

- participation aux projets de collaboration entre acteurs de l'emploi-insertion et de l'économie pour la mise en place d'un meilleur service aux entreprises ayant des attentes en terme de ressources humaines,

- dans le cadre de la mise en place de l'agenda 21 dans la vallée de la Chimie, le CBE de Lyon-sud contribuera aux projets mis en place, particulièrement au niveau du volet social de l'agenda 21,

- contribution au dispositif L_VE (Lyon_Ville de l'entrepreneuriat) à l'échelle des deux conférences des maires.

- Indicateurs

Afin de mesurer ces actions, des indicateurs sont mis en place :

Quantitatif

- . nombre de visites d'entreprises : objectif : 150,
- . nombre de projets traités : 200.

Qualitatif

- . analyse de la conjoncture économique sur les deux conférences des maires deux fois par an.

Financement

Afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 150 000 € au CBE de Lyon-sud pour l'année 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation au Comité de bassin d'emploi de Lyon-sud, forfaitaire non révisable de 150 000 € pour l'exercice 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention avec le président du Comité de bassin d'emploi de Lyon-sud.

3° - La dépense correspondante de 150 000 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,